

Synthèse de la réflexion publique sur le plan de circulation de Noyarey mardi 23/10/2018 de 19h à 22h à Poly'sons

Le 18 juin 2018, sept groupes de travail, ouverts à tous les habitants (une cinquantaine étaient présents ce jour là), ont permis de recueillir de nombreuses propositions d'aménagement légers de la voirie. Le compte rendu de ce travail est disponible sur le site de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.noyarey.fr/2018/07/18/apaiser-la-circulation-dans-le-village-synthese-des-travaux/>

La commune a ensuite sollicité les services d'un bureau d'études spécialisé dans les déplacements, « Trajéo », pour analyser ces propositions, mesurer leur faisabilité et préparer la phase de « test » sur le terrain, avant l'adoption définitive des solutions qui auront démontré leur pertinence.

68 personnes étaient présentes à cette réflexion publique sur le plan de circulation de Noyarey du mardi 23 octobre 2018.

Rappel rapide du constat de nombreuses incivilités routières et d'une augmentation des flux de circulation de transit automobile dans les rues du village, qui nécessite une solution partagée.

Les solutions évoquées en juin par les habitants avaient pour objectifs d'éviter le délestage, via les petites rues du village ou la plaine agricole, pour les automobilistes en provenance du Pays Voironnais et de la Bièvre (appelé « *shunt* » ci-dessous) ; de retrouver de l'espace pour tous les modes de mobilité (piéton, vélo, etc.) et le stationnement ; de réfléchir autour des carrefours difficiles de la commune (exemple : Maupas-Noyers) ; d'anticiper l'arrivée du projet de requalification du centre-village.

L'objectif de la réunion de ce mardi 24 octobre 2018 est d'échanger avec les habitants présents pour définir un plan de circulation qui solutionne le « *shunt* » et pour proposer des solutions légères qui apportent une meilleure sécurité, pour une phase de test rapide d'environ 6 mois.

Solutions pour éviter le « *shunt* »

Rue Abbé Cuchet :

Pour mettre fin à une partie du « *shunt* » décrit ci-dessus, plusieurs groupes de travail avaient proposé de mettre en sens unique la partie de la rue Abbé Cuchet située entre les dernières maisons et la route des Béalières, en autorisant uniquement les déplacements du Sud vers le Nord sur ce tronçon.

Le bureau d'études valide la pertinence de cette proposition sur le plan technique.

[Cette proposition semble faire l'unanimité. Elle sera donc mise en œuvre dans la phase de test.](#)

Chemin des Noyers :

Toujours pour réduire ce « *shunt* », plusieurs groupes de travail avaient envisagés une mise en sens unique du chemin des Noyers. La proposition, interdisant ainsi toute sortie depuis ce chemin sur la rue du Maupas, permettrait par ailleurs de résoudre les problèmes de visibilité à cet endroit.

La proposition soulève quelques questionnements :

- priorité à droite à envisager au carrefour entre la rue Léon Porte et le Chemin des Noyers. [Cette solution est noté et pourra être testée.](#)

- envisager de ne mettre en sens unique qu'une partie du chemin des Noyers ? Il faut bien penser que l'intérêt est de bloquer le chemin des Noyers au Nord pour éviter le « *shunt* » et au Sud pour résoudre le problème de visibilité en sortie sur la rue du Maupas.

- crainte d'une accumulation de véhicules en bas de la rue Léon Porte, avec une difficulté à s'insérer sur la RD1532. Un habitant propose la mise en place de feux tricolores, mais cela n'est pas possible hors agglomération et dans cette configuration, et n'est pas l'objet de cette réunion qui recherche des

aménagements « légers » de voirie pour les tester dans un délai raisonnable ; il est également proposé de mettre une priorité à droite, de la rue Léon Porte sur la RD1532, mais cela ne semble pas réaliste en raison des flux respectifs de ces deux voies.

Il est précisé que les automobilistes pourront passer par la place Victor Jat, ce qui impliquera une distance similaire et une durée légèrement supérieure, depuis le chemin des noyers, pour rejoindre la RD1532 en direction de Grenoble. L'intérêt d'une phase de test est aussi de pouvoir vérifier rapidement la pertinence de la proposition initiale, et de se rendre compte de ses limites.

La question de l'insertion sur la RD1532 depuis la rue Léon Porte est cependant notée, même si aucune solution n'apparaît à ce stade dans le respect du code de la route.

- visibilité certes meilleurs, mais pas exceptionnelle, au carrefour entre le chemin des Noyers et la rue Léon Porte.
- crainte de voir les véhicules qui « *shuntent* » monter jusqu'à la place Victor Jat. Le détour qui seraient ainsi fait n'apportera pas un bénéfice en terme de temps de parcours, et les « *shunteurs* » arrêteraient sans doute vite de passer par ici. On ne peut pas garantir que personne ne passera par la place Victor Jat, mais il existe de nombreux dispositifs pour faire en sorte de limiter cette problématique.
- l'idée de mettre à sens unique la rue du Maupas avait été évoquée, qu'en est-il ? Une mise à sens unique de la rue du Maupas ne serait pas compatible avec le passage des grumiers et celui des transports en commun. Elle n'est donc pas envisageable actuellement.
- il est précisé que le panneau de la Métro, visible sur la gauche en descendant la rue Léon Porte, gêne la visibilité de certains automobilistes. La Métro sera relancée pour une action à ce sujet.
- il est signalé qu'un panneau Stop a été supprimé au carrefour entre la rue Léon Porte et la rue Abbé Cuchet. Le bureau d'étude précisera si ce panneau avait une utilité et sur la pertinence, ou non, d'en remettre un.
- la place de livraison de l'épicerie, parfois utilisée par les clients, poserait parfois des problèmes de visibilité. Cependant, l'épicerie doit bien être livrée et à ce stade, aucune solution alternative n'apparaît.

Le bureau d'études valide la pertinence de cette proposition sur le plan technique.

[Cette proposition ne soulève pas d'argument qui interdirait de la tester. Elle sera donc mise en œuvre dans la phase de test, avec les améliorations et points de vigilance vus ci-dessus.](#)

Chemin des Communaux :

En cohérence avec les deux points ci-dessus et pour parfaire le blocage du « *shunt* » du matin, les groupes de travail avaient proposé la mise en sens unique de tout ou partie du chemin des communaux, « sauf exploitations agricoles ». La solution proposée à l'écran envisage un sens unique sur la partie la plus au Nord du chemin des communaux.

La proposition soulève des remarques de la salle :

- Pourquoi ne pas déplacer ce sens unique du chemin des communaux, sur sa partie située au Sud de la route de la Vanne ? Cela permettrait aux habitants de la zone d'activités et du secteur de l'Eyrard, de se rendre aux écoles (déplacements Ouest-Est), tout en bloquant tout de même le shunt au niveau de la route de la Vanne (déplacements Nord-Sud). [Cette solution est noté et pourra être testée.](#)
 - Comment justifier le sens interdit « sauf exploitants agricoles ». Par exemple, lorsque ceux-ci passent en voiture particulières, sont-ils toujours considérés comme des « exploitants agricoles » ?
- Le Bureau d'études précise que l'usage montre que ce type d'interdiction fonctionne, en lien avec la police municipale, avec une phase de pédagogie préalable.
- Une habitante alerte sur les risques d'augmentation de la vitesse chemin des Communaux sur la partie où il passerait à sens unique.

Le bureau d'études valide la pertinence de cette proposition sur le plan technique.

[Cette proposition, modifiée comme décrit ci-dessus, sera donc mise en œuvre dans la phase de test.](#)

Une vigilance particulière devra être portée pour éviter toute accélération de vitesse sur la route de la Vanne (entre communaux et RD1532 dans le sens Ouest-Est), lors des premiers passages des « shunteurs », avant que ceux-ci ne comprennent qu'il est préférable de rester sur la RD1532. Et la vitesse sur le chemin des Communaux sera également contrôlée.

Solutions pour apaiser la circulation dans le village

Vitesses excessives rue du Maupas, rue du 19 mars 1962 et rue du Pailler :

Il est proposé la mise en place de quelques coussins berlinois démontables pour contraindre au respect de la limitation de vitesse à 30km/h.

Si ces coussins berlinois étaient efficaces et pérennisés, ils pourraient être enlevés avant les épisodes neigeux, pour permettre le passage de la lame de déneigement, et être remis à la fin de chaque hiver.

Des habitants demandent à ce que des coussins soient placés à d'autres endroits que ceux proposés sur le plan projeté sur l'écran (par exemple, à l'entrée du village à l'intersection entre la route d'Ezy et la rue du pailler ; dans la patte d'oie entre rue du 19 mars 1962 et la rue du Maupas ; ou encore, plus bas, dans la rue du Maupas).

Un habitant demande si il est possible de modifier le réglage des feux au carrefour de la rue du Maupas et de la RD1532 pour donner priorité aux voitures descendant du Maupas, sur celles venant de la RD1532. Il est précisé que c'est déjà le cas, et que cela sera maintenu dans le projet de requalification du centre-village, tout en précisant que la RD1532 doit rester l'axe structurant dans la hiérarchie des voies, pour ne pas inciter les automobilistes à « shunter » par les petites rues du village.

Le Maire précise que la commune est actuellement entrain de travailler sur la mise en place de radars fixes sur la RD1532, et de radars verbalisant les feux rouges non respectés.

Le bureau d'études valide la pertinence de cette proposition sur le plan technique.

Cette proposition ne soulève pas d'argument qui interdirait de la tester. Elle sera donc mise en œuvre dans la phase de test. La localisation précise des coussins berlinois reste à définir et pourra par exemple faire l'objet de réunions de terrain.

Quelles solutions pourront être mise en œuvre pour apaiser la circulation sur la RD1532 dans la traversée du village, et notamment aux carrefour avec le chemin du Diday et avec les chemins du Moulin et de la Vigne ?

La question des priorités à droite est évoquée à nouveau. Le Bureau d'études estime que la Métro, gestionnaire et propriétaire des voiries, n'y serait pas favorable. Une piste qui reste donc sans doute à creuser.

La question de la mise en place de chicanes est évoquée, mais le Bureau d'études précise que cela imposerait de réduire ponctuellement le trafic à une seule voie, ce qui n'est pas envisageable sur une voie à fort trafic.

La question de coussins berlinois escamotables est également évoquée comme sur d'autres rues du village. Cette proposition de coussins berlinois sur la RD1532 ne soulève pas d'argument qui interdirait de la tester. Nous chercherons donc à la mettre en œuvre dans la phase de test, sous réserve de l'avis du gestionnaire et propriétaire de cette voie à fort trafic (La Métro). La localisation précise des coussins berlinois reste à définir et pourra par exemple faire l'objet de réunions de terrain.

Réserver la future place du centre-village aux piétons :

Il est proposé de fermer la rue du 8 mai 1945 aux véhicules motorisés, afin de la dédier aux piétons et cycles.

Cela pose la question du stockage des voitures sur la RD1532, pour celles qui descendront la rue du Maupas pour aller route de la Vanne.

La proposition du bureau d'étude d'interdire en conséquence de tourner à gauche en bas de la rue du Maupas et un passage par la rue Léon Porte, soulève des oppositions dans la salle et une incompréhension autour de la fermeture de la rue du 8 mai 1945 aux véhicules motorisés.

Il est évoqué le fait que la problématique du stockage de véhicules au feu entre la RD1532 et la route de la Vanne ne se poserait problème que pendant environ 2h par jour, ne justifiant pas, selon les habitants qui s'expriment, une interdiction permanente.

Cette proposition de fermeture de la rue du 8 mai 1945 pourrait être testée, avec une vigilance particulière pour modifier rapidement le test si celui-ci dysfonctionnait manifestement. Il n'y aura cependant pas d'interdiction de tourner à gauche en bas de la rue du Maupas.

La question d'une synchronisation des feux des deux carrefours entre la RD1532 et la route de la Vanne d'un côté, et la RD1532 et la rue du Maupas de l'autre, pourrait être étudiée pour résoudre partiellement la problématique des voitures stockées sur la RD1532 dans le sens Sud-Nord, juste avant le carrefour de la Vanne. Un feu clignotant orange permettant de tourner à droite route de la Vanne depuis la RD1532, pourrait également être une autre solution envisagée à terme.

Chemin de l'orphelinat et chemin du Moulin (partie Nord) :

La fermeture de la rue du 8 mai 1945 pourrait inciter les véhicules descendant la rue du Maupas et souhaitant se rendre sur le pôle sportif, culturel et éducatif (Gymnase, Stades, Poly 'sons, Écoles), à passer par ces deux chemins.

Une question se pose sur le gabarit de la partie Nord du chemin du Moulin, plus étroit que celui de la route de la Vanne, et on note la présence d'une école à cet endroit (village de l'Amitié) qui impose une prudence particulière.

Plusieurs habitants ne seraient pas contre l'idée de faire passer les voitures descendant la rue du Maupas, par ces deux chemins, en double sens.

Cette proposition ne soulève pas d'argument qui interdirait de la tester. Elle sera donc mise en œuvre dans la phase de test, et sera corrélée aux remarques sur la fermeture de la rue du 8 mai 1945 mentionnées ci-dessus.

Le panneau « sens interdit » et le panneau « sauf cycles » situés au carrefour entre le chemin du moulin et le chemin de l'orphelinat, seront donc remplacés dans la phase de test, par rapport à la présentation de ce jour, par un panneau « voie sans issue ».

Une vigilance particulière sera portée sur la question du gabarit du chemin du moulin (partie Nord), et si cette phase 1 du test ne fonctionne pas, il pourra évoluer par exemple vers une mise en sens unique Ouest-Est de cette partie Nord du chemin du Moulin, et une inversion du sens unique actuel du chemin de l'Orphelinat, pour obliger les véhicules à utiliser la route de la Vanne, plus adaptée à cet usage. Si au contraire, la phase 1 fonctionne, nous resterons sur cette option.

Sens unique chemin du Moulin :

Actuellement, le chemin du moulin est en sens unique Sud-Nord « sauf desserte locale ».

Cette notion de « desserte locale » n'est pas satisfaisante au regard du code de la route.

Le « point dur » qui ne pourra pas être modifié, est l'interdiction d'accéder à la RD1532 depuis le sud du chemin du moulin en raison d'une faible largeur de voie et d'une faible visibilité.

Le panneau de sens interdit est situé au niveau de l'intersection, à un endroit où il n'est pas possible de faire demi-tour.

Il est donc proposé dans un premier temps d'installer un second panneau « sens interdit » accompagné d'un panneau « à 100m », à gauche en sortant du 110 chemin du Moulin, où la voie est légèrement plus large et peut permettre un demi-tour.

Sur le reste du chemin du Moulin, le passage à double sens semble être une solution adaptée, pour un test. Certaines personnes font mention d'une faible largeur du chemin du moulin, mais la largeur du chemin n'interdit pas à deux véhicules de se croiser au pas, comme il est d'usage sur des petites rues de village. L'option d'un passage à sens unique « stricte » ou « sauf exploitation agricole » ne semble pas apporter d'avantage particulier en terme de circulation sur le secteur.

Il est rappelé que des engins agricoles circulent sur le chemin du Moulin (comme sur le chemin des communaux) et qu'il faut intégrer cette donnée dans la phase de test.

Ces propositions ne soulèvent pas d'argument qui interdirait de les tester. Elle sera donc mise en œuvre dans la phase de test, en testant le chemin du moulin à double sens, et en avertissant du sens unique, 100m avant celui-ci, au Sud, au carrefour avec la RD1532.

Visibilité en sortie du chemin du Meney :

Le bureau d'études confirme que la visibilité en sortie du chemin du Meney, sur la RD1532 n'est pas suffisante.

Étant donné que le chemin des communaux est appelé à passer à sens unique Nord-Sud au sud de la route de la Vanne, ce problème de visibilité concerne uniquement les habitants des lotissements voisins.

Étant donné par ailleurs qu'il existe une sortie sécurisée par des feux tricolores, plus au Nord (rue de la Fontaine du Merle), il est proposé d'interdire la sortie sur la RD1532 depuis le chemin du Meney et de faire sortir les habitants concernés par le feu existant. Cela implique la suppression de 6 plots qui interdisent actuellement le passage au droit du 189 et 206 rue de la Fontaine du Merle.

A cet endroit précis, il est proposé pour la phase de test, soit d'ouvrir la voie à double sens, soit de l'ouvrir uniquement à sens unique en direction du feu tricolore.

Les discussions soulèvent les questions suivantes :

- Il est demandé que la question de la sécurité soit assurée à la sortie des habitations immédiatement riveraines de la partie destinée à être ouverte, par exemple via des largeurs dédiées aux piétons évitant que des voitures ne circulent au ras des portillons existants.

- La question des exploitants agricoles est également évoquée : devront-ils faire le tour par la route de la Vanne ? Ou devront-ils emprunter la rue de la Fontaine du Merle ?

- Il est également émise l'idée d'ouvrir le passage au droit des plots pour permettre une sortie sécurisée rapide sur la RD1532, tout en continuant à chercher des solutions pour améliorer la visibilité en sortie du chemin du Meney sur la RD1532. Les deux points n'étant pas contradictoires. A ce titre, l'idée d'un feu tricolore est évoquée mais elle n'est pas possible hors agglomération et au regard du nombre de véhicules. L'idée d'un tourne à gauche ou d'un décalage léger du stop, à la place de la bande cyclable, est évoquée, mais cela représenterait des aménagements lourds, impliquant des acquisitions foncières et un élargissement de voie pour maintenir un itinéraire cyclable continu.

Un habitant ajoute que selon lui, la bande cyclable le long de la RD1532 n'est pas utilisée, et qu'il y a des pots de fleurs plus loin dans le village qui empêche de poursuivre la route des vélos. Il est rappelé que la bande cyclable s'arrête pour le moment à l'entrée Sud de l'agglomération de Noyarey et que l'agglomération est ensuite limitée à 30 pour permettre la cohabitation voitures/vélos, dans l'attente d'aménagements plus lourds. Par ailleurs, moins il existe d'aménagements dédiés aux cycles, moins l'usage du vélo est important. Réduire les aménagements cycles existants se ferait donc au détriment de l'augmentation constatée du nombre de vélos à Noyarey ces dernières années.

- l'idée d'un déplacement du panneau d'agglomération est évoquée, afin d'inclure le carrefour chemin du Meney / RD1532 et permettre une limitation de vitesse à 50 voire 30 km/h à cet endroit. Cette proposition n'est pas autorisée par la préfecture et les règles de délimitation des agglomérations (il aurait notamment

fallu que la partie Sud du chemin du Meney soit bâtie jusqu'à l'intersection avec la RD1532).

- Une personne rappelle que ça ne coûterait rien d'enlever simplement les plots qui gênent actuellement, permettant ainsi une sortie parfaitement sécurisée par le carrefour à feux.

- Il est évoqué une crainte qu'un grand nombre de véhicules traversent les lotissements. Cette crainte apparaît infondée dans la mesure où le chemin des communaux aura été mis en sens unique, et que les « *shunteur* » évitent généralement les feux tricolores autant que possible.

Cette proposition ne soulève pas d'argument qui interdirait de la tester. Elle sera donc mise en œuvre dans la phase de test.

Le test débutera avec un sens unique, sur les 30 mètres linéaires aux abords du 189 et 206 rue de la Fontaine du Merle. Il pourrait être envisagé d'enlever les 6 plots présents, ou seulement certains d'entre eux, afin de maintenir une circulation piétonne de part et d'autre de la voie.

La phase 1 du test ne prévoira pas de sens interdit en sortie du chemin du Meney sur la RD1532.

Rationalisation de la signalisation verticale et horizontale

Le Bureau d'études confirme l'état des lieux fait par la commune selon lequel une grande partie des panneaux existants le long de nos voies n'ont désormais plus de raison d'être. En conséquence, dans une logique de rationalisation des coûts de remplacement de ces panneaux (qui doit intervenir tous les 7 à 10 ans selon la loi), ils seront supprimés. Seuls les panneaux utiles au sens du code de la route seront conserver, ainsi que certains panneaux pédagogiques.

C'est par exemple le cas des panneaux d'interdiction de stationner implantés sur des trottoirs, alors que le stationnement n'est par défaut pas permis sur ces trottoirs ; ou encore, des panneaux annonçant un feu tricolore en agglomération, alors qu'ils ne sont obligatoires que hors agglomération ; etc.

La commune souhaitait expliquer cette action aux habitants avant qu'elle n'ai lieu, pour qu'ils n'imaginent pas que des panneaux ont été volés. Les panneaux seront enlevés progressivement dans les semaines qui viennent.

Un travail similaire est actuellement mené en lien avec la Métro concernant la signalisation verticale (marquage au sol), avec la même logique de réduction des marquages à ceux qui sont réellement utiles.

Comment sera évalué la phase de test ?

Un habitant demande comment sera évalué la phase de test.

La commune a d'ores et déjà mis en place notre radar pédagogique sur plusieurs secteurs concernés, afin de disposer de comptages avant le test des propositions évoquées aujourd'hui. Les mêmes lieux seront testés pendant le test pour mesurer l'impact concret. Il est précisé qu'il n'est pas possible de prédire les jours exacts de saturation de l'autoroute puis de la RD1532, et donc les jours de « *shunt* ». L'analyse des résultats devra prendre en compte cette problématique particulière.

Enfin, les habitants disposeront d'un formulaire en ligne sur le site de la mairie pour faire part de leurs remarques sur les tests en cours, et leurs éventuelles propositions d'amélioration. Ils pourront également joindre directement l'accueil de la mairie au téléphone.

Concernant la mise en place de coussins berlinois amovibles, des réunions sur le terrain pourront être organisées.